

## Troisième réunion annuelle du réseau Protection sociale, liberté et justice pour les travailleurs Genève, 27 novembre 2019

### Compte-rendu et conclusions

#### CONTEXTE

Du 25 au 28 novembre 2019, l'OIT a organisé la Semaine mondiale de la protection sociale sur le thème « Atteindre l'ODD 1.3 et la protection sociale universelle (USP2030) dans le contexte de l'avenir du travail », qui a mobilisée 600 décideurs, travailleurs, employeurs, partenaires de développement ainsi que des experts techniques pour discuter de la situation actuelle de la protection sociale et façonner la vision de son avenir pour réaliser la protection sociale universelle pour tous.



Les organisations de travailleurs ont joué un rôle actif tout au long de l'événement, contribuant de manière significative aux différentes sessions des segments de haut niveau et des sessions techniques. Les discussions ont appelé à une action immédiate pour garantir des systèmes de protection sociale universels, complets, adaptés et durables qui offrent des niveaux adéquats de prestations pour tous. Veuillez cliquer [ici](#) pour accéder au document final de l'événement.

En collaboration avec la Confédération syndicale internationale (CSI), l'OIT a également organisé une réunion dédiée aux représentants des travailleurs pour échanger leurs expériences dans la promotion et la défense de la protection sociale. Lors de la troisième réunion annuelle du réseau de Protection sociale, liberté et justice pour les travailleurs, le 27 novembre, des travailleurs du monde entier se sont réunis pour discuter des perspectives régionales et nationales sur les défis et les opportunités pour atteindre l'ODD 1.3 dans le contexte des transformations dans le monde de travail. L'ordre du jour de cette réunion est disponible [ici](#).<sup>1</sup>

#### COMPTE-RENDU

##### Mots d'ouverture:

**Valérie Schmitt**, Directeur adjoint et responsable, Département de la protection sociale, OIT

- Le réseau de protection sociale, de liberté et de justice pour les travailleurs (ci-après dénommé Réseau de travailleurs) a été lancé par l'OIT, en collaboration avec la CSI, en 2017. Ce réseau de travailleurs a deux objectifs principaux: promouvoir l'extension de la protection sociale, avec une vue de combler l'énorme déficit de couverture qui empêche actuellement 4 milliards de personnes de jouir de leur droit humain à la sécurité sociale; et défendre le droit des travailleurs à la protection sociale, notamment en luttant contre les mesures d'austérité et les réformes inadéquates de la sécurité sociale qui contribuent à accroître les écarts de couverture et à réduire l'adéquation et la prévisibilité des prestations.
- Le Réseau des travailleurs dispose d'une plateforme de [partage des connaissances](#) en ligne, où se trouvent divers documents de politique, des matériels de formation et des publications utiles. Pour l'avenir, l'OIT va documenter davantage le travail fondamental des organisations de travailleurs dans le domaine de la protection sociale afin de diffuser les leçons tirées et les bonnes pratiques à travers et au-delà du Réseau des travailleurs.

---

<sup>1</sup> L'OIT et la CSI souhaitent remercier avec gratitude le parrainage offert par Friedrich Ebert Stiftung (FES) à trois participants du Réseau des travailleurs pour participer à la Semaine mondiale de la protection sociale.

**Maria Helena André**, Directrice, Bureau des activités pour les travailleurs ACTRAV, OIT

- L'écart actuel de couverture de la protection sociale est dramatique et beaucoup reste à faire pour lutter contre la pauvreté et les inégalités afin d'atteindre les objectifs de l'Agenda 2030.
- Les transformations qui affectent le monde du travail, telles que les changements démographiques, le changement climatique, les innovations technologiques et la mondialisation, obligent les organisations de travailleurs à définir leurs stratégies et à transformer les défis résultant de ces changements en opportunités.
- La protection sociale développe le capital humain tout au long de la vie et favorise l'adaptabilité, augmentant la résilience individuelle pour naviguer dans les transitions de la vie. Pour atteindre les objectifs de l'Agenda 2030, la protection sociale doit être universelle et doit être considérée comme un investissement et non comme un coût. Les organisations de travailleurs ont un rôle clé à jouer dans la promotion de l'agenda de protection sociale.
- La [Déclaration du Centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail, 2019](#) appelle les membres à travailler individuellement et collectivement sur la base du tripartisme et du dialogue social pour développer davantage l'agenda centré sur l'homme dans le contexte de l'avenir du travail. Il est fondamental que les organisations de travailleurs et d'employeurs participent à la conception, à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des systèmes de protection sociale. ACTRAV a récemment lancé un numéro de son Journal international de recherche syndicale intitulé [L'avenir du travail : les syndicats en transformation \(en anglais\)](#). Cette publication souligne que les syndicats doivent être ouverts à adopter un programme de transformation pour relever les défis et opportunités émergents avec un aspect renouvelable, y compris en ce qui concerne la protection sociale et les formes d'emploi.
- Le Réseau des travailleurs a clairement une importance et un rôle à jouer pour échanger des connaissances et des expériences et intégrer les préoccupations des travailleurs dans le travail de l'OIT.

**Raquel González**, Directrice, Confédération syndicale internationale (CSI), bureau de Genève

- La protection sociale est un droit de l'homme reconnu dans les organes internationaux des droits de l'homme et dans les normes internationales du travail et elle joue un rôle clé dans le développement social et économique. Malgré la reconnaissance des avantages de la protection sociale, de nombreux défis demeurent pour en faire une réalité pour tous. Seulement 29 pour cent de la population mondiale bénéficie d'une protection sociale complète et 55 pour cent n'a aucun accès à la protection sociale.
- Les syndicats jouent un rôle crucial dans le développement de la protection sociale en faisant campagne pour la mise en place de systèmes de protection sociale, en défendant les systèmes lorsqu'ils sont attaqués, en négociant les réformes de la sécurité sociale dans les commissions tripartites et en surveillant leur mise en œuvre et, dans certains cas, en participant également à l'administration des prestations et services de protection sociale.
- Une plus grande cohérence des politiques au sein du système multilatéral est nécessaire. Cela est particulièrement important dans la mesure où les institutions financières internationales, dont le Fonds monétaire international (FMI), promeuvent un programme sur la «sécurité sociale» par le biais de politiques qui sont en contradiction avec l'approche fondée sur les droits promue par l'OIT (par exemple, la promotion des filets de sécurité, qui vont à l'encontre de l'universalité de la sécurité sociale). Il est crucial que l'OIT et le mouvement syndical restent vigilants concernant les recommandations des Institutions financières internationales (IFI) dans les pays afin d'éviter qu'elles ne mettent en danger les systèmes nationaux de protection sociale.
- La CSI soutient pleinement les efforts de ses affiliés pour faire campagne pour la ratification et la mise en œuvre des instruments internationaux de sécurité sociale, notamment la [convention \(no 102\) sur la sécurité sociale \(norme minimum\)](#), 1952 et la [recommandation \(no 202\) sur les socles de protection sociale, 2012](#). La CSI travaille également à l'identification des possibilités de financement de la protection sociale. Une conférence mondiale sur ce sujet a été organisée l'année dernière, et plusieurs rapports de recherche et notes d'orientation ont été produits pour fournir l'argument économique en faveur d'une augmentation des salaires afin d'aider les organisations de travailleurs dans leurs efforts de campagne. La CSI fournit également du soutien à ses affiliés dans leurs consultations et négociations au niveau national.

- Le Groupe des travailleurs de l'OIT plaide pour l'extension verticale et horizontale de la sécurité sociale, la mise en œuvre effective de la recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012, et la promotion de la ratification et de la mise en œuvre de la convention (n° 102) sur la sécurité (norme minimale), 1952, qui restent des instruments fondamentaux de sécurité sociale. Sur la base du corpus de normes de sécurité sociale de l'OIT, les travaux de l'OIT en matière de protection sociale pour le prochain exercice biennal seront principalement axés sur l'un des huit résultats du [programme et budget de l'OIT 2020-21](#), à savoir sur « une protection sociale globale et durable pour tous ».

#### Discussion modérée

Modérateur: **Evelyn Astor**, Conseillère en politique économique et sociale, Confédération syndicale internationale (CSI)

**Question:** En Europe, les niveaux de couverture de la protection sociale sont parmi les plus élevés au monde. Cependant, l'adéquation et la couverture de la protection sociale ont été compromises dans de nombreux pays ces dernières années, notamment en raison de la crise financière de 2008-2009 et de l'austérité qui a eu lieu, mais aussi en raison des défis liés au vieillissement démographique, à l'émergence de formes atypiques d'emploi et du travail précaire. L'Union européenne (UE) tente de résoudre certains de ces problèmes, ayant récemment formulé une recommandation sur l'accès à la protection sociale pour les travailleurs et les travailleurs indépendants. Pourriez-vous nous en parler? Quelles sont les positions des syndicats européens sur ces évolutions et cette recommandation?

**Marina Monaco**, Conseillère, Confédération européenne des syndicats (CES)

- Pendant la crise de 2008-2009, les questions de viabilité budgétaire ont été placées en tête de l'agenda de l'UE. Des mesures d'austérité ont été mises en œuvre afin de rétablir la confiance entre les États membres partageant la même monnaie (l'euro), car ils devaient être responsables en termes de déficits et de dettes. La protection sociale a été le premier élément du budget à subir des coupes. En conséquence, divers services et prestations ont été réduits. D'autres réductions ont suivi, notamment sur les rémunérations des travailleurs, les soins de santé et les soins de longue durée. De nouvelles formes de travail avec des garanties de sécurité sociale limitées ont été développées.
- Pour contrebalancer cette gouvernance économique austère, les États membres et les institutions de l'UE ont adopté le [socle européen des droits sociaux](#) en 2017. Ce cadre, qui comprend un chapitre sur la protection sociale (protection de la vieillesse, revenu minimum, garde d'enfants, protection contre la pauvreté, inclusion des personnes handicapées, etc.) exige que chaque État membre et chaque institution garantisse que tous les citoyens et résidents bénéficient des dispositions du pilier. Les États membres doivent désormais mettre en œuvre ce pilier.
- Sur cette base, l'UE a récemment adopté une proposition de [recommandation du Conseil sur l'accès à la protection sociale pour les travailleurs et les travailleurs indépendants](#). Cette recommandation fournit des indications concrètes pour l'opérationnalisation du pilier et stipule que les droits et prestations de protection sociale doivent être accessibles presque universellement à tous les travailleurs et aux travailleurs indépendants. Conformément à la recommandation, la couverture de la protection sociale devrait non seulement être légale, mais efficace; les niveaux de salaires doivent être suffisants pour que les travailleurs contribuent à la sécurité sociale, et les emplois doivent donner accès à une protection sociale adéquate. Ces deux cadres représentent des outils pour rééquilibrer l'austérité et les tendances de politique budgétaire imposées par la gouvernance économique européenne.
- Les syndicats européens utilisent ces outils pour suivre les progrès et les tendances en matière d'accès à la protection sociale, mais la convergence des politiques entre les États membres de l'UE reste à venir. Les



syndicats ont sensibilisé les gouvernements et les institutions sociales et économiques à l'importance de la protection sociale en tant qu'élément clé pour assurer à tous le développement durable et la vie dans la dignité.

- La CES soutient ses affiliés en les aidant à développer des arguments politiques et à plaider en faveur de la protection sociale devant leurs gouvernements en vue de faire pression pour de plus grands investissements, une plus grande couverture, un meilleur niveau de normes minimales et pour des politiques de protection sociale fondées sur les droits. Cliquez [ici](#) pour accéder aux ressources pertinentes sur la page web de la CES.

**Question:** Le Kenya a récemment introduit une réforme qui étendrait les pensions et la couverture sanitaire aux travailleurs de l'économie informelle qui étaient auparavant exclus. Pourriez-vous expliquer plus en détail cette réforme et comment les partenaires sociaux ont été impliqués dans l'élaboration de cette nouvelle loi?

**Damaris Muhika**, Responsable de programme, Organisation centrale des syndicats du Kenya (COTU-K), administrateur de la Fonds national de la sécurité sociale du Kenya (NSSF)

- Le Kenya a connu diverses réformes importantes de sa législation et de son cadre politique, notamment pour inclure ceux qui étaient auparavant exclus du système de protection sociale. Le pays a connu une croissance importante de l'économie informelle, qui représente 84 pour cent de la main-d'œuvre, soit 19 millions de travailleurs. Les catégories professionnelles spécifiques qui étaient auparavant exclues de la protection sociale comprennent les travailleurs domestiques, les travailleurs occupant des formes d'emploi atypiques (travailleurs externalisés, travailleurs sous contrat de courte durée, travailleurs à temps partiel, travailleurs dans l'économie des petits boulots, etc.), les travailleurs de l'économie rurale et les travailleurs handicapés (les tentatives précédentes pour couvrir les personnes handicapées n'incluaient que les personnes gravement handicapées). Tout au long du cycle de vie, les enfants et les personnes âgées étaient également précédemment exclus. À 81 pour cent, le taux national de dépendance des personnes est très élevé, ce qui signifie qu'une part importante de la population dépend principalement de ceux qui travaillent dans le secteur informel.
- La reconnaissance de la protection sociale en tant que droit dans la constitution en 2010 a été la réalisation la plus importante dans le contexte des réformes juridiques du Kenya. En outre, les principales lois du travail ont été revues pour inclure des questions telles que les accidents du travail, la protection de la maternité et les garanties de sécurité du revenu de base. En ce qui concerne les régimes contributifs de protection sociale, des examens importants ont été effectués pour s'assurer que les travailleurs de l'économie informelle sont inclus, en particulier dans la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) et la Caisse nationale d'assurance hospitalière (NHIF). Cela permet aux travailleurs du secteur informel de contribuer par le biais d'un régime volontaire.
- Le plaidoyer des syndicats pour l'autonomisation des femmes et des jeunes et l'inclusion des personnes handicapées a contribué à l'élaboration de politiques d'action concrète qui créent des quotas pour ces groupes dans les secteurs public et privé.
- Les partenaires sociaux ont également plaidé pour des politiques de protection sociale afin de garantir une meilleure coordination des programmes de protection sociale afin d'éviter les chevauchements et le problème du cumul.



- Les syndicats ont une visibilité, une influence et une représentation importantes dans l'élaboration des politiques et la gouvernance des institutions nationales de protection sociale. Aucune législation pertinente pour les travailleurs ne peut être adoptée sans la participation des syndicats. La Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) a une disposition qui stipule qu'aucun conseil ne peut se réunir et prendre des décisions sans la représentation des travailleurs, augmentant la responsabilité et la bonne gouvernance dans les institutions de protection sociale.

- COTU-K souligne également l'importance d'impliquer les syndicats et les représentants des travailleurs lors de l'élaboration des initiatives de développement des pays, y compris le programme par pays de promotion du travail décent (DWCP).
- Actuellement, un domaine prioritaire est la promotion de la ratification et de la pleine mise en œuvre de la convention (no 102) sur la sécurité sociale (norme minimum), 1952, ainsi que la mise en œuvre de la recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012 et la recommandation (n° 204) sur la [transition de l'économie informelle à l'économie formelle, 2015](#).

**Question :** L'Argentine a historiquement eu l'un des niveaux de couverture sociale les plus élevés d'Amérique latine et l'un des systèmes les plus développés. Cependant, le pays a entrepris un certain nombre de réformes, à la fois paramétriques et structurelles, dans le contexte de l'austérité. Pourriez-vous expliquer certaines des réformes qui ont eu lieu en Argentine au cours des dernières années, en expliquant le rôle des institutions financières internationales (IFI) telles que le FMI, avec lesquelles votre pays a récemment signé un nouvel accord? Comment la CGT répond-t-elle?

**Guillermo Zuccotti**, Spécialiste de la protection sociale, Confédération générale du travail de la République argentine (CGT-RA)

- Un article récemment publié par Joseph Stiglitz intitulé «La fin du néolibéralisme et la renaissance de l'histoire», traite de la politique d'austérité et des ajustements macroéconomiques, mettant en évidence quelque chose qui résonne fortement avec la crise en Argentine. La démocratie est en jeu parce que les citoyens sont informés qu'ils peuvent «élire» démocratiquement les politiques qu'ils souhaiteraient avoir, telles qu'une protection sociale adéquate, de bons salaires, une fiscalité progressive et des systèmes financiers réglementés. Cependant, les opinions néolibérales préviennent que si les pays poursuivent ces politiques, ils perdront leur compétitivité et seront menacés d'une crise macroéconomique.
- La cohérence des politiques fait cruellement défaut en matière de protection sociale. D'une part, l'ordre économique dit que des ajustements budgétaires et des mesures d'austérité doivent être mis en œuvre; d'autre part, tous les partenaires sociaux conviennent que la protection sociale stimule la demande globale, atténue la pauvreté et réduit les écarts entre les citoyens.
- Les données montrent que l'augmentation des dépenses publiques de protection sociale entraîne une réduction des niveaux de pauvreté, contribuant à l'accomplissement de l'ODD 1. De même, une augmentation des dépenses de protection sociale contribue à lutter contre les inégalités (et l'ODD 10) et à améliorer la qualité de vie de la population. Bien que les IFI admettent qu'elles ont fait une erreur dans le passé et reconnaissent maintenant l'importance de la protection sociale et des dépenses sociales pour une croissance inclusive, elles continuent de promouvoir des ajustements budgétaires dans les pays conduisant à des coupes dans les dépenses de protection sociale avec des impacts négatifs durables sur l'économie et la société. Les citoyens se trouvent au milieu de ces discours inadéquats et à double sens avec des populations dans le plus grand besoin. La situation actuelle en Amérique latine illustre très bien ce phénomène, comme les récents bouleversements sociaux et politiques en Équateur, au Chili, en Colombie et en Bolivie. Ces crises ne sont pas des coïncidences, mais la conséquence du paradoxe de l'austérité et le résultat final de politiques d'austérité budgétaire répétées qui ne reconnaissent pas la protection sociale comme un investissement plutôt que comme un coût.
- Les organisations de travailleurs ont la capacité stratégique de contribuer à surmonter ce paradoxe et de convaincre tous les mandants que la protection sociale ne concerne pas uniquement les travailleurs, mais tous les mandants. Il faut créer les conditions pour permettre aux économies de croître, créer un espace budgétaire pour étendre la couverture de la protection sociale et l'adéquation des prestations, et faire avancer les sociétés, évitant la détérioration sociale.

**Question:** Le Népal a récemment mis en œuvre une nouvelle loi sur la sécurité sociale. Quels types de protections sont inclus dans cette loi qui a été élaborée avec une forte implication des syndicats et des travailleurs? Pourriez-vous, s'il vous plaît, nous parler des consultations et des négociations qui ont eu lieu, et comment ce processus de consultation a façonné la version finale de la loi qui a été adoptée?

**Ramesh Badal**, Vice-président (Affaires étrangères), Fédération générale des syndicats népalais (GEFONT)

- À la suite de l'introduction d'une nouvelle Constitution en 2015 au Népal, la loi sur la sécurité sociale a été adoptée, couvrant la sécurité sociale universelle contributive pour tous les citoyens. Diverses dispositions en matière de protection sociale sont prévues, notamment la pension de vieillesse universelle pour les personnes âgées de 70 ans et plus, les prestations de maternité pour les mères d'enfants nés dans les hôpitaux en tant que mesure de lutte contre la mortalité infantile, l'aide aux femmes célibataires âgées de 60 ans et plus, les subventions pour les personnes handicapées, prestations couvrant les accidents du travail et les maladies professionnelles, les aides aux victimes de conflits armés et les allocations familiales pour enfants. Notre fédération (GEFONT) soutient pleinement la nouvelle loi.
- Le Népal a également adopté une loi sur la couverture sanitaire universelle, et les familles peuvent s'inscrire en versant environ 25 dollars par an.
- Ces deux lois sont le résultat de nombreuses années de lutte syndicale. Les travailleurs ont entamé un dialogue avec le gouvernement et les employeurs en 2000. Il a fallu environ 17 ans pour que ce processus se termine. Malgré les incertitudes et les désaccords occasionnels, les efforts des travailleurs ont été permanents. Un autre fait marquant important est le fait que la nouvelle loi sur la sécurité sociale prévoit que tous les travailleurs ont droit à des prestations de sécurité sociale basées sur les cotisations, quel que soit leur statut professionnel.
- Lorsque les travailleurs du Népal ont exprimé leurs inquiétudes concernant le nouveau régime de retraite prévu par la loi, GEFONT a organisé des activités de sensibilisation pour répondre à leurs préoccupations.
- Les contributions ont commencé à être collectées en juillet 2019 et GEFONT a mené des campagnes pour attirer davantage de travailleurs dans le système. Jusqu'à présent, 115 000 travailleurs ont été inclus.

**Question:** La grande majorité des travailleurs en Inde travaillent dans le secteur informel. SEWA a fait un travail incroyable en organisant les travailleuses du secteur informel et en leur fournissant également des services, mais vous avez également beaucoup participé aux réformes au niveau national. Pourriez-vous nous dire ce que SEWA fait pour promouvoir la couverture de la protection sociale des travailleuses de l'économie informelle?

**Reema Nanavaty**, Cheffe du développement économique et rural, Association des travailleuses indépendantes (SEWA)

- SEWA organise les travailleuses du secteur informel. Pour SEWA, la pauvreté est la pire forme de violence. Être pauvre, c'est être vulnérable, et la pauvreté fait que l'on devient une victime chronique de forces indépendantes de sa volonté. Avec chaque malheur, les problèmes s'aggravent, laissant l'individu de plus en plus impuissant et mettant en mouvement une spirale qui descend vers une pauvreté encore plus marquée. Des instruments de protection sociale sont nécessaires pour protéger les travailleurs de l'économie informelle de ce cercle vicieux de dette et de pauvreté.



- Le travail de SEWA dans le domaine de la protection sociale pour les travailleuses de l'économie informelle a commencé il y a trois décennies et demie, servant d'exemple au gouvernement. SEWA a commencé avec son propre programme d'assurance liée à l'épargne et maintenant l'association a une coopérative d'assurance à part entière. SEWA propose également à ses membres une assurance vie, une assurance accident, une assurance maladie, ainsi que des paquets d'assurance famille et un programme de retraite.

Le gouvernement national a beaucoup appris du modèle de SEWA et le déploie maintenant à l'échelle nationale.

- Près de 70 pour cent des membres de la SEWA sont des travailleuses des zones rurales. Les travailleuses des zones rurales sont confrontés à des défis particuliers. Ils doivent compter sur plusieurs emplois pour survivre et, le plus souvent, ils n'ont aucune relation employeur-employé. Plusieurs questions se posent: quel type de protection sociale est nécessaire pour protéger les travailleurs ruraux et qui devrait payer pour cela? Doit-il s'agir des travailleurs et du gouvernement? Quels types d'instruments sont nécessaires? L'expérience de SEWA nécessite une approche de protection sociale holistique et intégrée, qui réponde aux besoins tout au long du cycle de vie. Elle réclame une assurance contre la maladie, les accidents, les risques pour la santé au travail, les risques de crédit, les risques climatiques et les risques de marché. Étant donné les petits actifs que possèdent les travailleurs de l'économie informelle, en particulier les travailleurs ruraux, assurer leurs actifs est un défi. Ces considérations doivent être prises en compte pour définir une approche holistique de la protection sociale tout au long du cycle de vie, adaptée aux besoins des travailleurs du secteur informel, en particulier des travailleuses des zones rurales. Pour répondre à ce besoin, SEWA pilote actuellement un fonds de relance des moyens de subsistance agricoles.

#### Contributions de la discussion ouverte

**Baba Aye**, Officier du secteur de la santé et du secteur social, l'Internationale des services publics (PSI)

- La PSI estime que les syndicats devraient prendre fermement position contre l'austérité. Les preuves montrent que l'argument selon lequel la protection sociale n'est pas abordable n'est pas défendable. C'est une question de priorisation des ressources. La protection sociale est abordable et l'espace fiscal peut être mis à disposition. Plusieurs options sont disponibles, telles que la réaffectation des dépenses publiques, l'augmentation des recettes fiscales, l'extension de la couverture de la sécurité sociale et des recettes contributives, l'élimination des flux financiers illicites, l'utilisation des réserves fiscales et de change, entre autres. Il est presque impossible de gagner l'argument selon lequel la protection sociale est abordable si le mouvement ouvrier lui-même souscrit à la logique du financement privé de la protection sociale. Pour la PSI, cela contribue à faire avancer le même paradigme néolibéral de développement qui a conduit à une crise mondiale et à l'austérité. Dix ans après la crise, les IFI continuent de prêcher que le remède est davantage le médicament qui a conduit à l'état actuel de maladie sociale dans le monde. Les syndicats devraient faire preuve d'audace en affirmant que le financement privé de la protection sociale est un loup déguisé en mouton. Son objectif est d'élargir la marge de profit et d'intérêt par le biais de mécanismes de financement de la protection sociale. Les syndicats devraient insister sur le fait que les systèmes publics de protection sociale sont primordiaux.

**Gijs Justaert**, Coordinateur, We Social Movements (WSM)

- Le WSM et le réseau thématique sur le droit à la protection sociale apprécient leur participation au réseau des travailleurs. En Asie, en Afrique et en Amérique latine, WSM promeut une stratégie visant à unir les forces des syndicats, des mouvements sociaux et des organisations sociales, à atteindre les travailleurs qui ne sont pas encore affiliés à un syndicat, ainsi qu'à travailler avec des organisations qui travaillent sur la réalisation du droit à la protection sociale. WSM tient à partager avec le réseau des travailleurs quelques-uns des bons exemples de collaboration conjointe qui ont abouti à de véritables changements de politique au niveau national.

**Marcelina Bautista**, Secrétaire général, Union nationale des travailleuses et des travailleurs domestiques, Mexique (SINACTRAHO)

- Les travailleurs domestiques ont construit un espace important par le biais de la Confédération internationale des travailleurs domestiques, et la [convention \(n° 189\) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011](#) a encore unifié cette catégorie au niveau mondial. Cependant, à ce jour, seuls 25 pays ont ratifié la convention, dont 15 d'Amérique latine. Il est important que les syndicats des autres pays encouragent la ratification de cette convention. 60 millions des 67 millions de travailleurs domestiques dans le monde n'ont toujours accès à aucune forme de couverture sociale. Les travailleurs domestiques sont négligés par les lois qui les placent sous un statut «spécial» discriminatoire car les travailleurs domestiques ne jouissent pas des mêmes droits que les autres travailleurs. Les syndicats doivent non seulement demander des investissements pour étendre la couverture de la sécurité sociale, mais aussi pour faire du droit à la protection sociale une réalité pour tous, y compris pour les travailleurs domestiques. Après 19 ans

de lutte, les travailleurs domestiques ont réussi à changer la loi au Mexique, qui accorde désormais les mêmes droits que tout le monde à cette catégorie.

**Francisca Altagracia Jiménez**, Vice-président de la Confédération autonome de la classe ouvrière (CASC), République dominicaine, et vice-président de la Confédération syndicale des Amériques (TUCA/CSA)

- Les initiatives des syndicats ont fourni au gouvernement des expériences, notamment en ce qui concerne l'extension du droit à la protection sociale aux travailleurs de l'économie informelle actuellement exclus. Plutôt qu'un coût, la protection sociale est un investissement. Cet argument peut aider les gouvernements à prendre des mesures pour changer le système et étendre également la couverture de la protection sociale aux travailleurs de l'économie informelle. Il existe de nombreux fronts différents où les efforts du mouvement syndical sont nécessaires. Bien qu'il existe une convention de l'OIT sur les travailleurs domestiques, il reste beaucoup à faire pour encourager les pays à la ratifier.
- Le réseau mondial des travailleurs est très important, mais les réseaux nationaux sont également essentiels pour réaliser le changement social. En tant que syndicat, la CASC participe à un réseau national en République dominicaine avec des universités, des ONG, des ministères, des organisations de la société civile, etc., pour défendre la protection sociale.



## CONCLUSIONS

**Cicero Pereira da Silva**, Secrétaire de la politique sociale, Confédération syndicale des Amériques (TUCA/CSA)

Les organisations de travailleurs participant à la Troisième réunion annuelle du Réseau Protection sociale, liberté et justice pour les travailleurs ont reconnu que garantir la protection sociale pour tous est un droit humain et que la santé et la vie des travailleurs ne sont pas une marchandise.

Les organisations de travailleurs ont démontré leur attachement à un certain nombre d'actions pour accélérer la réalisation des ODD sur la protection sociale:

- Défendre la sécurité sociale ainsi que la sécurité et la santé au travail en tant que droits de l'homme et éléments stratégiques du travail décent;
- Défendre un système de sécurité sociale complet, solidaire, distributif et universel sous la responsabilité générale de l'État, en rejetant toute privatisation;
- Défendre le tripartisme dans la conception, le suivi et la gestion des systèmes de protection sociale;
- Défendre la protection de la maternité et la reconnaissance urgente des soins comme un droit, et le travail de soin comme une composante de la protection sociale;
- Défendre les normes juridiques internationales qui garantissent le droit à la sécurité sociale des migrants dans les processus d'intégration régionale;
- Renforcer les clauses sur la santé complète au travail dans les accords de travail et les clauses d'égalité des sexes dans les accords de négociation collective;
- Continuer de promouvoir la ratification et la mise en œuvre de la convention (n° 102) sur la sécurité sociale (norme minimum), 1952 et de la recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012;
- Demander le renforcement de la protection sociale pour tous les travailleurs – de l'économie formelle et informelle, indépendamment du type de contrat, du sexe ou du statut migratoire;
- Exiger la cohérence entre les engagements convenus au niveau international pour étendre la protection sociale et les mesures prises au niveau national;
- Aider les travailleurs de l'économie informelle à accéder à une protection sociale complète tout en favorisant la transition de l'économie informelle à l'économie formelle.

Le réseau des travailleurs convoquera une autre réunion annuelle à la fin de 2020. Plus d'informations à suivre en temps voulu. Assurez-vous de vous abonner à notre newsletter sur notre [page Web](#).

## LISTE DE PARTICIPANTS

| Nom                                | Pays/Région            | Organisation   |
|------------------------------------|------------------------|--|
| Anisa Subashi                      | Albanie                | Confédération des syndicats de l'Albanie (KSSH)  |
| Baba Aye                           | -                      | l'Internationale des services publics (PSI)  |
| Bart Verstraeten                   | Belgique               | We Social Movements (WSM) et Réseau thématique au droit à la protection sociale  |
| Cícero Pereira da Silva            | Amériques              | Confédération syndicale des travailleurs et travailleuses des Amériques (TUCA/CSA)   |
| Damaris Muhika                     | Kenya                  | Organisation centrale des syndicats du Kenya (COTU-K), Fonds national de la sécurité sociale du Kenya (NSSF)                                     |
| Drissa Soare                       | Burkina Faso           | Confédération nationale des travailleurs du Burkina (CNTB)   |
| Eric Manzi                         | Rwanda                 | Centrale des Syndicats des Travailleurs du Rwanda (CESTRAR)  |
| Evelyn Astor                       | -                      | Confédération Syndicale Internationale (CSI)   |
| Francis Kim                        | Asie Pacifique         | CSI Asie-Pacifique   |
| Francisca Altagracia Jiménez       | République Dominicaine | Confédération Autonome Syndicale de Classe (CASC)  |
| Ghislaine Saizonou                 | Afrique                | CSI Afrique  |
| Gijs Justaert                      | Belgique               | We Social Movements (WSM) et Réseau thématique au droit à la protection sociale  |
| Gintota Vidanelage Daya Tilakasiri | Sri Lanka              | Free Trade Union Development Centre  |
| Guillermo Zuccotti                 | Argentine              | Confédération générale du travail de la République argentine (CGT-RA)  |
| Jean-Dominique Jacquemet           | Suisse                 | Syndicat Interprofessionnel de travailleuses et travailleurs (SIT), Genève   |
| Kamadhi Demba Karyom               | Tchad                  | Fédération des Syndicats du Secteur Public du Tchad (FSPT)   |
| Laura Alferys                      | -                      | Femmes dans l'emploi informel: globalisation et organisation (WIEGO)   |
| Madjiguene Françoise Medor         | Sénégal                | Union démocratique des travailleurs du Sénégal (UDTS)  |
| Mahmoud Niang                      | Sénégal                | Réseau multi-acteurs de protection sociale du Sénégal  |
| Manju Badal                        | Népal                  | Fédération générale des syndicats du Népal (GEFONT)  |
| Marcelina Bautista                 | Mexique                | Union nationale des travailleuses et des travailleurs domestiques (SINACTRAHO) et Center for Support and Training of Household Employees (CACEH) |
| Marina Monaco                      | Europe                 | Confédération Européenne des Syndicats (CES)   |
| Maryvonne Nicolle                  | France                 | CFTD Santé Sociaux   |
| Mirai Chatterjee                   | Inde                   | Association de travailleuses indépendantes (SEWA)  |
| Oksana Abboud                      | -                      | Streetnet – International Alliance of Street Vendors   |
| Ramesh Badal                       | Népal                  | Fédération générale des syndicats du Népal (GEFONT)  |
| Raquel González                    | -                      | Confédération Syndicale Internationale (CSI)   |
| Reema Nanavaty                     | Inde                   | Association de travailleuses indépendantes (SEWA)  |
| Séraphin Gasore                    | Rwanda                 | Réseau national multi-acteurs de protection sociale du Rwanda  |
| Sulistri Afrileston                | Indonésie              | Confédération indonésienne des syndicats ouvriers pour la prospérité (KSBSI)   |
| Uzziel Twagilimana                 | Bénin and Rwanda       | We Social Movements (WSM)  |
| Youssef El Otmani                  | Belgique               | Confédération des Syndicats chrétiens (CSC)  |
| Amanda Villatoro                   | -                      | Organisation internationale du travail, ACTRAV   |
| Greta Cartoceti                    | -                      | Organisation internationale du travail, ACTRAV   |
| Jie Zhou                           | -                      | Bureau de pays de l'OIT pour la Chine et la Mongolie   |
| Karuna Pal                         | -                      | Organisation internationale du travail, SOCPRO   |
| Luis Cotinguiba                    | -                      | Organisation internationale du travail, SOCPRO   |
| Luisa Carmona                      | -                      | Organisation internationale du travail, SOCPRO   |
| Maria Helena André                 | -                      | Organisation internationale du travail, ACTRAV   |
| Ursula Kulke                       | -                      | Organisation internationale du travail, ACTRAV   |
| Valérie Schmitt                    | -                      | Organisation internationale du travail, SOCPRO   |
| Victoria Giroud-Castiella          | -                      | Organisation internationale du travail, SOCPRO   |